



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

**les inscriptions au guichet unique
TVA
(Régime d'Importation – IOSS)**

Sommaire :

1. Présentation.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Pré-requis.....	3
2. Souscription une demande d'inscription au Guichet de TVA UE.....	4
2.1. Accédez à votre espace professionnel en vous authentifiant.....	4
2.2. Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien « Guichet de TVA UE ».....	5
2.3. Choisissez le régime d'Importation.....	6
2.4. Complétez votre demande d'inscription.....	7
2.4.1. Renseignez votre numéro de TVA intracommunautaire.....	7
2.4.2. Indiquez votre « date de début d'activité ».....	8
2.4.3. Complétez la rubrique « Identification ».....	10
2.4.4. Renseigner les informations relatives à votre compte bancaire.....	11
2.4.5. Indiquez vos établissements situés dans l'UE.....	12
2.4.6. Indiquez vos autres inscriptions au guichet unique TVA.....	13
2.4.7. Validez votre demande d'inscription.....	14
3. Mettre à jour les données d'inscription.....	16
4. Demander à sortir du régime du guichet unique TVA (désinscription).....	18
5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche.....	22
Lexique.....	23

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les prestations de services et les ventes à distances sont imposables à la TVA du pays du lieu de consommation, lorsqu'elles sont fournies par des assujettis, établis ou non sur le territoire de l'Union européenne (UE), à des personnes non assujetties (« consommateurs ») ayant leur domicile ou leur résidence habituelle sur le territoire de l'UE. Ces opérations sont alors imposables au [taux de TVA](#) en vigueur dans l'État membre où est domicilié le consommateur.

Pour déclarer et payer la TVA due dans chacun des États membres de consommation (MSCON), l'assujetti peut, à partir d'un portail web unique fourni par l'État dans lequel il est établi (État membre d'identification – MSID), opter pour le régime du guichet unique TVA.

Pour plus d'informations sur le dispositif du guichet unique TVA, vous pouvez vous consulter le site <https://www.impots.gouv.fr>, rubrique [Professionnel](#) > [Exercer une activité à l'international](#) > [J'utilise le guichet unique TVA \(IOSS-OSS\)](#).

1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux assujettis éligibles au régime d'importation (IOSS).

Le régime IOSS s'adresse aux assujettis qui réalisent des ventes à distances de biens importés, d'une valeur intrinsèque de moins de 150 €, en provenance de l'extérieur de l'Union, à destination de non-assujettis résidant dans l'Union.

Ce régime est ouvert aux assujettis établis ou non dans l'Union. Cependant, les assujettis non établis dans l'UE doivent désigner un intermédiaire pour pouvoir s'enregistrer (cf. Fiche FOCUS [Guichet unique TVA – Désigner un représentant](#)).

1.3. Pré-requis

Avant de vous inscrire au guichet unique TVA UE, vous devez :

1. Disposer d'un espace professionnel (cf. fiche FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié](#) ou [expert](#)) ;
2. Adhérer au service « Guichet de TVA UE » (cf. fiche FOCUS [Demander une adhésion aux services en ligne](#)).

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace professionnel et l'adhésion aux services en ligne rendez-vous sur le site <https://www.impots.gouv.fr>, rubrique [Documentation](#) > [Fiches focus sur les téléprocédures](#) > Gestion de l'espace professionnel.

Vous avez la possibilité de désigner un délégataire pour permettre à un tiers (expert comptable) de réaliser vos démarches déclaratives (cf. fiche FOCUS [Désigner des délégataires et consulter les délégations](#)).

2. Souscription une demande d'inscription au Guichet de TVA UE

2.1. Accédez à votre espace professionnel en vous authentifiant

Afin de souscrire une demande d'inscription, vous devez tout d'abord, accéder à votre espace professionnel et vous authentifier .

Accéder à votre [espace professionnel](https://www.impots.gouv.fr) via le site <https://www.impots.gouv.fr> :



☞ Cliquez sur le bouton « **Votre espace professionnel** ».

Authentifiez-vous :

The image shows the 'Connexion à mon espace professionnel' form. It has two main sections: 'Connexion à mon espace professionnel' and 'Création de mon espace professionnel'. The 'Connexion' section has two input fields: 'Adresse électronique' (labeled 1) and 'Mot de passe' (labeled 2). Below the password field is a link 'Mot de passe oublié'. To the right of the password field is a red button labeled 'Connexion', which is circled in red and has an arrow pointing to it from the right (labeled 3). Below the input fields is a green button labeled 'Payer mes impôts locaux'. The 'Création' section has a red button labeled 'Créer mon espace professionnel'. Below this is another section titled 'Activation de mon espace / mes services' with a red button labeled 'Activer mon espace / mes services'. At the top right of the page is an 'Aide' button.

- 1 renseignez votre adresse électronique ;
- 2 saisissez votre mot de passe ;
- 3 cliquez sur le bouton « **Connexion** ».

2.2. Dans votre espace abonné, cliquez sur le lien « Guichet de TVA UE »

Dans votre espace professionnel, rendez-vous en rubrique intitulée : Mes services > Démarches > Guichet de TVA UE.

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Abonné :

Espace pro.
Impots.gouv.fr
Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus :
OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

MON ESPACE

- Messagerie
- Adresse électronique de l'entreprise [+]
- En savoir plus

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests économie collaborative
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

DOSSIER COURANT

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE

Déclarer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Résultat [+]
- Économie collaborative [+]
- Dispositif DAC6 [+]

Payer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dettes fiscales [+]

Démarches

- Remboursement de TVA UE
- Guichet de TVA UE**
- Gérer mes biens immobiliers

Remarque : lorsque plusieurs dossiers sont gérés dans un même espace professionnel, il conviendra de sélectionner un dossier avant d'accéder au guichet de TVA UE.

2.3. Choisissez le régime d'Importation

Sélectionnez le régime correspondant à votre situation :

 **Demander son inscription au Guichet unique TVA**

Les champs marqués d'un astérisque () doivent être renseignés.*

Je choisis le régime UE 

Je choisis le régime non-UE 

Je choisis le régime Importation 

Je m'inscris en tant qu'intermédiaire au régime importation 

👉 Si vous souhaitez vous inscrire au régime IOSS pour réaliser des ventes à distance de biens importés, cliquez sur « **Je choisis le régime Importation** ».

Si vous n'êtes pas établis dans l'UE et que vous vous inscrivez via un intermédiaire, cet intermédiaire devra cliquer sur « **Je m'inscris en tant qu'intermédiaire au régime importation** » (cf. Fiche FOCUS [Guichet unique TVA – Désigner un représentant](#)).

2.4. Complétez votre demande d'inscription

2.4.1. Renseignez votre numéro de TVA intracommunautaire

Une fois le choix du régime effectué, demandez votre inscription au guichet unique TVA :

Je choisis le régime Importation



Je réalise des ventes à distance de biens importés de pays hors UE, à destination de clients non assujettis situés en UE.

► En savoir plus ?

Saisir un numéro de TVA intracommunautaire ou à défaut une ROF

Numéro TVA intra : ?



ROF : ?



Continuer

➡ Renseignez votre numéro de **TVA intracommunautaire** ainsi que votre **référence d'obligation fiscale (ROF)**.

Qu'est-ce que le « numéro de TVA intracommunautaire » ?

Toute entreprise redevable de la TVA dispose d'un numéro d'identification fiscal individuel délivré par le service des impôts des entreprises (SIE) lors de sa création. Ce numéro doit obligatoirement figurer sur les factures que vous émettez.

En France, le numéro de TVA intracommunautaire est constitué du code FR, d'une clé informatique à 2 chiffres et du numéro SIREN de l'entreprise (à 9 chiffres). Si vous n'avez pas connaissance de ce numéro, vous pouvez vous rapprocher du service des impôts des entreprises dont vous dépendez.

2.4.2. Indiquez votre « date de début d'activité »

Identification

Les champs marqués d'un astérisque () doivent être renseignés.*

Numéro TVA :	TVA1
Date de début d'activité : ?	
Régime :	Importation



Si vous souhaitez opter pour le guichet unique, vous devez normalement vous inscrire avant la période mensuelle de déclaration au cours de laquelle vous avez commencé à effectuer des opérations imposables au titre dispositif IOSS.

Ex : je valide ma demande d'inscription au régime OSS UE le 1^{er} mars 2022 et j'indique une « date de début d'activité » au 1^{er} avril 2022 (1^{er} jour du trimestre civil suivant). Je dois alors déposer, au plus tard le 31 juillet 2022, ma première déclaration au titre de la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Puis-je m'inscrire au guichet unique TVA après avoir commencé à fournir des prestations de service ou à effectuer des ventes à distance dans des États membres de consommation ?

Si la demande est souscrite au plus tard le 10^e jour du mois qui suit celui de la première opération, la date du début d'activité peut correspondre à celle de la première opération.

Ex : j'ai commencé mon activité le 1^{er} mars 2022 et je valide ma demande d'inscription le 31 mars 2022. J'indique « 1^{er} mars 2022 » comme « date de début d'activité » et je dois déposer, au plus tard le 30 avril 2022, ma première déclaration au titre de la période allant du 1^{er} mars au 31 mars 2022.

Ex : j'ai commencé mon activité le 15 janvier 2022, mais je ne valide ma demande d'inscription que le 1^{er} mars 2022.

1. Je dois m'immatriculer à la TVA et déclarer la TVA dans l'(es) État(s) membre(s) où mes clients sont situés pour la période du 15 janvier au 31 mars 2022.
2. Je ne peux opter pour le guichet unique qu'à compter du 1^{er} avril 2022. Dans ce cas, j'indique le 1^{er} avril 2022 comme « date de début d'activité » ; je déposerai ensuite ma première déclaration, dans le cadre du guichet unique, au plus tard le 31 mai 2022 au titre de la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2022.

① **Pour information** : si, avant le 1^{er} juillet 2021, vous étiez inscrit au MOSS au régime de l'Union, votre dossier a été automatiquement transféré au régime OSS UE du guichet unique TVA.

Vous n'avez donc eu aucune démarche spécifique à effectuer. Vous êtes cependant toujours tenu d'effectuer vos déclarations trimestrielles et de mettre à jour, le cas échéant, les informations vous concernant.

Tableau récapitulatif – régime IOSS

Date de la 1 ^{ère} prestation de service	Date de transmission de la demande d'inscription	Date de début activité à renseigner	Période visée par la 1 ^{ère} déclaration
Du 1/01 au 31/01	Jusqu'au 10/02	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/03
	Après le 10/02	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/02 au 28/02	Jusqu'au 10/03	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/03
	Après le 10/03	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/03 au 31/03	Jusqu'au 10/04	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/03
	Après le 10/04	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/04 au 30/04	Jusqu'au 10/05	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/06
	Après le 10/05	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/05 au 31/05	Jusqu'au 10/06	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/06
	Après le 10/06	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/06 au 30/06	Jusqu'au 10/07	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/06
	Après le 10/07	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/07 au 31/07	Jusqu'au 10/08	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/10
	Après le 10/08	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/08 au 31/08	Jusqu'au 10/09	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/10
	Après le 10/09	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/09 au 30/09	Jusqu'au 10/10	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/10
	Après le 10/10	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/10 au 31/10	Jusqu'au 10/11	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/12
	Après le 10/11	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/11 au 30/11	Jusqu'au 10/12	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/12
	Après le 10/12	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription
Du 1/12 au 30/12	Jusqu'au 10/01/N+1	Date de la 1 ^{ère} prestation	Date de la 1 ^{ère} prestation au 31/12
	Après le 10/01/N+1	1 ^{er} jour du trimestre civil suivant la demande d'inscription	Mois suivant la demande d'inscription

2.4.3. Complétez la rubrique « Identification »

À partir du numéro de TVA intracommunautaire, le système affiche automatiquement le nom et l'adresse de l'entreprise.

Les champs à remplir suivis d'un astérisque * sont obligatoires.

Dénomination sociale/Nom :

Dénomination commerciale : [+ Ajouter une dénomination comme](#)

Pays d'activité : * ?

Saisir un numéro de TVA intracommunautaire ou un numéro fiscal

Numéro TVA intra : ?

Autre numéro fiscal :

Pays d'attribution : * ?

Adresse :

Téléphone : * 

Adresse mél : * 

Site web : *  [+ Ajouter un site web](#)

Contact

Titre : * 

Nom : * 

Prénom : * 

Vous pouvez préciser la « **Dénomination commerciale** » si elle est différente du nom de la société. Vous devez ensuite renseigner un numéro de téléphone et une **adresse mél** valides ainsi que, le cas échéant, l'**adresse de votre site web**. Enfin, vous devez compléter la rubrique « **Contact** » et cliquer sur « **Continuer** ».

Remarque : Si le numéro de téléphone ou l'adresse mél indiqués ne sont pas valides, vous en serez averti par un message d'erreur.

2.4.4. Renseigner les informations relatives à votre compte bancaire

Complétez la rubrique « **Compte bancaire** » :

Compte bancaire

Ce compte bancaire sera utilisé si nécessaire, pour vous rembourser la TVA trop payée.

Les champs marqués d'un astérisque () doivent être renseignés.*

IBAN * ?

Nom du titulaire : *



Retourner

Continuer

➡ Renseignez vos coordonnées bancaires (**IBAN** et **nom du titulaire** du compte) puis cliquez sur « **Continuer** ».

2.4.5. Indiquez vos établissements situés dans l'UE

Si vous disposez d'un établissement stable dans un autre pays de l'Union, vous devrez renseigner les informations suivantes :

- Le **numéro de TVA intracommunautaire** ou, à défaut, un autre numéro fiscal de l'établissement ;
- Le pays où se trouve cet établissement (« **Pays d'attribution** ») ;
- Le **nom commerciale** de l'établissement ;
- L'**adresse** de l'établissement.

Etablissements stables situés dans d'autres pays de l'UE

Je dispose d'établissements stables dans d'autres États membres de l'Union européenne.
Je renseigne ici les informations relatives à ces établissements.

► [En savoir plus ?](#)

Etablissement stable



Saisir un numéro de TVA intracommunautaire ou un numéro fiscal

Numéro TVA intra : ?

Autre numéro fiscal :

Pays d'attribution : ?

TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



Nom commercial :

Adresse :

Pays : ?

TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



Supprimer cet établissement



Ajouter établissement

Retourner

Continuer

Si vous disposez de plusieurs établissements stables, réitérez l'opération autant de fois que nécessaire en cliquant sur « **+ Ajouter établissement** ». Une fois les informations relatives à l'ensemble de vos établissements stables saisies, cliquez sur « **Continuer** ».

2.4.6. Indiquez vos autres inscriptions au guichet unique TVA

Si vous avez déjà bénéficié du régime du guichet unique TVA, en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne, il conviendra de l'indiquer dans la rubrique « **Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE** ».

Indiquez alors le nom de l'État membre d'identification ainsi que **le numéro d'identification à la TVA dans cet État membre** puis cliquer sur « **Continuer** ».

Si vous vous êtes inscrit dans plusieurs États membres, recommencez l'opération autant de fois que nécessaire en cliquant sur « **+ Ajouter inscription** ».

Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE

J'ai été inscrit / je suis encore inscrit au Guichet unique ou au Mini-guichet dans un autre Etat membre de l'Union. J'indique ici tous les numéros identifiants qui m'ont été attribués.

► [En savoir plus ?](#)

Inscription

Numéro identifiant : ?



État membre d'identification :

TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ



☐ J'ai changé d'Etat membre d'identification

[Supprimer inscription](#)

[Ajouter inscription](#)

[Retourner](#)

[Continuer](#)

Remarque : si vous avez changé d'État membre d'identification, vous devez cocher la case correspondante.

☒ J'ai changé d'Etat membre d'identification

Notez cependant que le changement d'État membre d'identification n'est possible, en principe, qu'après 3 années civiles consécutives d'inscription au guichet unique dans un État.

2.4.7. Validez votre demande d'inscription

À l'issue de la démarche, vous pouvez soit valider les données en cliquant sur le bouton « **Valider** » ou enregistrer le formulaire en cours de saisie pour une finalisation ultérieure en cliquant sur le bouton « **Enregistrer le brouillon** ».



Demander son inscription au Guichet unique TVA

Identification

Compte bancaire

Etablissement stable

Autre inscription

Récapitulatif

Identification



Numéro TVA : TVA1
Régime : Importation
Dénomination sociale / Nom : Norsk Tech
Pays d'activité : NORVEGE - NO
Numéro fiscal : 123 456 789 010
Pays d'attribution : NORVEGE - NO
Adresse fiscale : Postboks 1234 0456 1181 Sentrum 02107 02020 - NORVEGE
Téléphone : 0047912345678
Adresse électronique : solving.karlson@norsktech.com
Site web : www.norsktech.com
Personne à contacter : MME
Nom : Karlson
Prénom : Solving

Compte bancaire



IBAN : NO08 4567 8901 2345
Titulaire : Solving Karlson

Inscriptions (anciennes ou en cours) dans d'autres pays de l'UE



Numéro identifiant : 1234567890123456
État membre d'identification : IRLANDE
Numéro identifiant : 9876543210987654
État membre d'identification : ROYAUME-UNI

 Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire. *

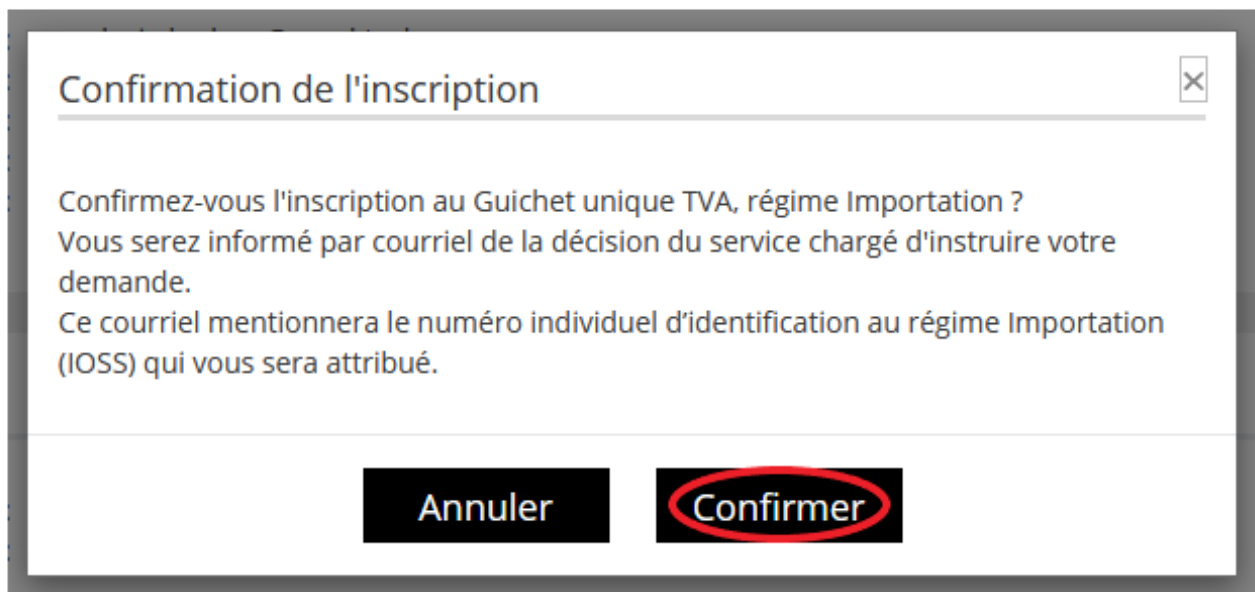
Retourner

Enregistrer brouillon

Valider

👉 Si vous souhaitez valider le formulaire, vous devez, au préalable, cocher la case « **Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire** ».

Vous devez ensuite cliquer sur « **Confirmer** » afin de finaliser votre inscription :

A screenshot of a web dialog box titled "Confirmation de l'inscription" with a close button (X) in the top right corner. The text inside the dialog asks for confirmation of registration for the "Guichet unique TVA, régime Importation". It states that the user will be informed by email of the decision from the relevant service, and that the email will include the individual identification number for the Importation regime (IOSS). At the bottom, there are two buttons: "Annuler" and "Confirmer". The "Confirmer" button is highlighted with a red oval.

Confirmation de l'inscription

Confirmez-vous l'inscription au Guichet unique TVA, régime Importation ?
Vous serez informé par courriel de la décision du service chargé d'instruire votre demande.
Ce courriel mentionnera le numéro individuel d'identification au régime Importation (IOSS) qui vous sera attribué.

Annuler **Confirmer**

Message d'information à la suite du dépôt de la demande d'inscription



Votre demande d'inscription est prise en compte.
Vous serez informé par courriel de la décision du service chargé d'instruire votre demande.
Ce courriel mentionnera le numéro individuel d'identification au régime Importation (IOSS) qui vous sera attribué.

 **FIN D'ÉTAPE :** à ce stade, votre demande d'inscription est transmise et prise en compte. Elle sera alors instruite par le service gestionnaire dans les meilleurs délais. À l'issue de cette phase, vous serez informé du sens de la décision par courriel.

Cas de notification de rejet de la demande d'inscription

S'il apparaît que vos activités ne sont pas éligibles au dispositif du guichet unique TVA, la demande d'inscription pourra être rejetée. **Dans ce cas, vous en serez informé par courriel.**

Si vous estimez que cette décision est infondée, vous pouvez vous adresser au pôle TVA commerce en ligne à l'adresse suivante : tva.e-commerce@dgif.finances.gouv.fr.

3. Mettre à jour les données d'inscription

Vous avez l'obligation d'informer le service **au plus tard le 10 du mois** qui suit le changement de vos coordonnées (adresse courriel, nom de la personne de contact...).

Pour modifier vos coordonnées, vous devez cliquer sur le lien « **Guichet de TVA UE** » accessible à partir de la page d'accueil du guichet unique TVA. Vous sélectionnez ensuite le lien « **Consulter et mettre à jour votre inscription** ».

① La dénomination sociale et l'adresse fiscale sont mises à jour automatiquement sans que vous n'ayez besoin de modifier vos « données d'inscription ».

Dossier [REDACTED] - régime Importation



VOUS VOULEZ ...

Consulter et mettre à jour
votre inscription



Vous désinscrivez du Guichet
unique TVA UE



Demander une nouvelle
inscription



Déposer vos déclarations de
TVA



Modification de la liste des établissements stables

En cas de modification de la liste de vos établissements stables, une vérification complémentaire sera nécessaire auprès des États membres concernés. Cette vérification peut induire un délai supplémentaire dans la validation de la mise à jour des informations.

Sur l'écran récapitulatif, cliquez sur « **Modifier** » :

Mon inscription au régime Importation - **FR88778888777**

Identification

Numéro identifiant : FR88778888777
Date de début d'activité : 01/01/2021
Régime : Importation
Dénomination sociale / Nom : SA SIGMA COM
Dénomination Commerciale: Sigma
Plateforme: Oui
Adresse fiscale : 101 RUE DE MONTAIGNE - 92120 GARCHES
Téléphone : 01 47 00 11 22
Adresse électronique : sigma@sigma.com
Site web : www.sigma.com
Personne à contacter : Mme
Nom : Moreau
Prénom : Amanda



Modifier

Renseignez les modifications nécessaires puis cliquez sur « **Enregistrer** » :

Compte bancaire

Ce compte bancaire sera utilisé si nécessaire, pour vous rembourser la TVA trop payée.

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

IBAN * ?

Nom du titulaire : *

Retourner

Enregistrer



FIN D'ÉTAPE : la modification des données d'inscription est prise en compte.

4. Demander à sortir du régime du guichet unique TVA (désinscription)

Vous pouvez quitter délibérément le régime (désinscription) ou en être exclu par l'État membre d'identification (exclusion), si vous ne remplissez plus les conditions pour en bénéficier.

Si vous souhaitez vous désinscrire du guichet unique, vous devez en informer le service **au plus tard 15 jours avant la fin de la période de déclaration**.

Ex : je souhaite me désinscrire du régime le 1^{er} juillet 2022 afin de ne plus utiliser le guichet unique pour mes déclarations du mois de juillet. Je dois donc avertir le service avant le 15 juin 2022.

Dès lors que vous cessez d'utiliser le régime, les obligations liées aux prestations de services et aux ventes à distance pour lesquels la TVA s'avèrent exigibles à compter de la date de désinscription et doivent être accomplies auprès de chacun des États membres de consommation concernés. Vous devez donc effectuer des déclarations séparées dans chaque État de consommation, selon la réglementation en vigueur.

En cas de désinscription il n'y a aucune période de blocage pour une éventuelle réinscription.

L'adhésion au guichet unique vaut pour 3 années civiles consécutives.

Les demandes de désinscription formulées avant cette échéance sont, en principe, refusées¹.

Si vous souhaitez vous désinscrire du régime du guichet unique TVA, vous devez sélectionner le lien « **Vous désinscrire du Guichet unique TVA UE** » accessible sur la page d'accueil du guichet unique :

VOUS VOULEZ ...

Consulter et mettre à jour
votre inscription



**Vous désinscrire du Guichet
unique TVA UE**



Demander une nouvelle
inscription



Déposer vos déclarations de
TVA et payer



¹ Vous pouvez cependant vous désinscrire durant cette période si vous avez cessé d'effectuer des ventes à distance de biens importés à destination de non-assujettis résidant dans l'Union.

① Vous pouvez demander à sortir du guichet unique TVA si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- vous ne réalisez plus de ventes à distance de biens importés à des non assujettis résidant dans l'UE;
- vous souhaitez quitter le régime du guichet unique TVA volontairement (auquel cas vous serez tenu de vous immatriculer à la TVA dans chacun des États membres de consommation) ;
- vous souhaitez être identifié au guichet unique TVA dans un nouvel État membre d'identification (changement possible seulement après 3 années civiles consécutives d'adhésion au guichet unique dans le même État membre d'identification) .

En cas de désinscription du guichet unique, la TVA due sur les ventes à distance de biens importés à destination de non-assujettis résidant dans l'UE devra être **déclarée et payée dans chacun des États membres de consommation**.



Se désinscrire du Guichet unique TVA

Votre numéro identifiant : IM25011122233

Votre régime : Importation

Votre dénomination sociale / Nom : SA BIJOO.COM

A - Fin des opérations

Je n'effectue plus d'opérations relevant du régime particulier (ventes à distance de biens importés de territoires tiers ou de pays tiers).

Continuer

B - Sortie volontaire

Je demande à quitter volontairement le régime Importation, et/ou mon chiffre d'affaires annuel n'atteint pas le seuil de 10 000 € TTC.

Quelle sera votre dernière période déclarée ? ?

Continuer

C - Conditions non réunies

Je ne réunis plus les conditions nécessaires pour bénéficier du régime Importation.

Quelle sera votre dernière période déclarée ? ?

Continuer

D - Changement d'Etat membre d'identification



1 - Le siège de mon activité n'est pas situé dans l'Union. Je demande à être identifié dans un autre état membre dans lequel je dispose d'un établissement. En outre, je suis inscrit au Guichet unique TVA français depuis au moins deux ans.

Quand prévoyez-vous de cesser d'utiliser le Guichet unique TVA en France ?

jj/mm/aaaa

Continuer

2 - Le siège de mon activité n'est pas situé dans l'Union. L'activité de mon établissement en France a cessé. Je souhaite continuer à bénéficier du régime du Guichet unique TVA, en m'inscrivant dans un autre état membre dans lequel je dispose d'un établissement.

Quand avez-vous cessé de disposer d'un établissement stable en France ?

jj/mm/aaaa

Continuer

3 - Le siège de mon activité a été transféré de la France vers un autre état membre, dans lequel je souhaite être identifié.

Quand avez-vous transféré le siège de votre activité économique ?

jj/mm/aaaa

Veuillez indiquer votre numéro de TVA dans l'autre Etat membre :

Saisir un numéro de TVA intracommunautaire ou un numéro fiscal

Numéro TVA intra :

Autre numéro fiscal :

Pays d'attribution : TCHEQUE, REPUBLIQUE - CZ

Continuer

👉 Sélectionnez le motif de votre désinscription.

Que se passe-t-il si je transfère hors de France le siège de mon activité économique ou mon établissement stable ?

Si vous transférez le siège de votre activité économique vers un autre État membre, ou si vous cessez d'être établi en France tout en souhaitant continuer à utiliser le régime à partir d'un État membre où vous disposez d'un autre établissement stable, vous êtes tenu de vous désinscrire du régime en France pour vous réinscrire ensuite dans un autre État membre.

Dans ce cas, la date de désinscription/réinscription correspondra à la date de la modification (c'est-à-dire la date à laquelle prend fin votre activité en France) et aucune période d'exclusion ne sera appliquée.

Cependant, vous êtes tenu d'informer les deux États membres concernés (à savoir la France et le nouvel État membre d'identification) de cette modification **au plus tard le 10 du mois qui suit la date de la modification.**

Ex : vous êtes inscrit au guichet unique TVA en France depuis le 1^{er} janvier 2022. À la suite d'une restructuration, le siège de votre activité économique est transféré en Allemagne en date du 21 mars 2022. Pour continuer à recourir au guichet unique TVA, vous êtes tenus de vous désinscrire de ce régime en France et de vous réinscrire en Allemagne.

La date de votre désinscription du guichet unique TVA en France et de votre réinscription en Allemagne correspond au 21 mars 2022. Vous devez informer les deux États membres (France et Allemagne) de cette modification au plus tard le 10 avril 2022.

En l'absence de notification aux deux États membres dans le délai imparti, vous serez tenu de déclarer la TVA et de vous acquitter de cette dernière dans chaque État membre où vos clients sont domiciliés pour les ventes à distance de biens importés effectuées à partir du 21 mars 2022.

Votre désinscription

Votre inscription au Guichet unique TVA pour le dossier **IM 25481112220000** prendra fin à compter du **12/05/2022**

Votre numéro IOSS sera valide deux mois de plus, soit jusqu'au **12/07/2022**

Êtes-vous sûr de vous désinscrire ?

Annuler Confirmer

👉 Si vous souhaitez vous désinscrire, cliquez sur le bouton « **Confirmer** ».

🚩 **FIN D'ÉTAPE** : à ce stade, votre demande de désinscription est prise en compte. Vous pouvez vous réinscrire à tout moment.

5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement complémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ par téléphone (prix d'un appel local) via le **n° 0 809 400 210**
- ✓ via le formulaire électronique disponible depuis le site <https://www.impots.gouv.fr> > [Accueil](#) > [contact](#) > professionnels > assistance aux téléprocédures > par formuel ainsi qu'en cliquant sur ce lien : <https://formuelassistanceteleprocedure.impots.gouv.fr/formuelEFI/efi>

Lexique

Date de début d'activité (ou date de début d'application du régime) : date à laquelle l'entreprise souhaite commencer à utiliser le guichet unique TVA.

Établissement stable : tout établissement, autre que le siège de l'activité économique, qui se caractérise par un degré suffisant de permanence et une structure appropriée, en termes de moyens humains et techniques, lui permettant de fournir les services dont il assure la prestation.

État membre d'identification : État membre de l'Union européenne dans lequel l'assujetti est inscrit aux fins de l'utilisation du régime relevant du guichet unique. L'assujetti déclare et acquitte dans cet État la TVA due dans les États membres de consommation. Si le siège de l'activité économique de l'assujetti est dans l'Union ou qu'il dispose d'un établissement stable dans un État membre de l'UE, il devra s'identifier dans cet État.

État membre de consommation : État membre de l'Union européenne dans lequel l'assujetti fournit des biens et/ ou des services à des personnes non assujetties et donc où la TVA est due.

Fournisseur présumé : assujetti qui n'est pas le fournisseur effectif des biens mais qui facilite, par l'utilisation d'une interface électronique, leur livraison et qui est donc considéré comme le fournisseur en ce qui concerne les obligations relatives à la TVA (place de marché, plateforme, portail, etc.).

Guichet unique TVA : portail mis à disposition des assujettis pour leur permettre de télédéclarer en une seule fois la TVA due dans plusieurs États membres de consommation.

Numéro d'identification à la TVA (ou numéro de TVA intracommunautaire) : numéro attribué lors de l'immatriculation d'une personne à la TVA. Ce numéro est notamment utilisé dans les échanges intracommunautaires et figurent sur les factures délivrées aux clients.

Pôle national chargé du guichet TVA commerce en ligne : service spécialisé dans la TVA commerce en ligne en charge de la gestion des différentes formalités liées à la gestion du guichet unique (éligibilité, inscriptions, désinscriptions, exclusion, déclarations, paiements relances et recouvrement).

Service des impôts des entreprises (SIE) : service en charge des obligations déclaratives en matière d'impôts commerciaux (TVA due en France, impôt sur les sociétés, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...). Ce service est compétent pour toute question relative à la validité du numéro de TVA Intracommunautaire ou à la mise à jour de l'adresse de votre société. Il est également en mesure de répondre à vos interrogations d'ordre fiscal.